

de l'amour et du malheur pour engager Tullie à ne pas conclure un nouvel hymen, à ne pas laisser flétrir la mémoire de son époux et du père de sa fille. En la voyant balancer, il reprend toute la fougue d'une jalousie furieuse, et sous prétexte d'arracher sa fille aux vengeances du parti de Sylla, il menace de la poignarder à l'instant même, si Tullie ne fait serment de rompre tout engagement avec Décimus. L'infortunée mère prononce le serment, et Junius lui confie de nouveau son enfant.

Cependant les amis de Junius ont réussi à soulever le peuple; la prison est forcée; Junius est délivré. Il veut conduire le peuple au palais de Sylla; mais Tullius et Décimus arment leur parti, et parviennent à vaincre leurs ennemis. Junius au désespoir vient dans le palais de Tullius dégager Tullie du serment qu'il lui a arraché, et se punir lui-même à leurs yeux.

Quelques Journalistes ont attribué cette pièce à Chénier, mais elle est de Monvel fils, qui, pour son début dans la carrière dramatique, a eu fort peu de succès. On a jugé que le moindre défaut de cette pièce étoit d'être mal écrite, et que, si le plan étoit tragique jusqu'à un certain point, l'exécution étoit extrêmement vicieuse. Le caractère de Tullie a paru mal dessiné; la scène du Tribunal, qui eût pu être belle, a été trouvée froide et pleine de traits déplacés; l'intérêt qui doit aller croissant, a été dans un sens inverse, et au cinquième acte, le caractère de Junius a semblé